

Le Pays de Sancey-Belleherbe

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DÉCEMBRE 2020

N°1



- | | | | |
|-------------------------------------|-----------|---|-------------|
| ● Présentation de la CC | pages 2-3 | 💧 Commission eau et assainissement | page 12 |
| ● Le fonctionnement des instances | pages 4-6 | 📷 Commission tourisme | page 13 |
| 🤝 Commission services à la personne | pages 7-8 | 🔗 ⁽¹⁰⁾ Commission nouvelles technologies | page 14 |
| € Commission économie | pages 8-9 | € Commission finances | pages 15-16 |
| 🏠 Commission services techniques | page 10 | | |
| 🌿 Commission environnement | page 11 | | |

www.paysgancey-belleherbe.fr

 Comcom Pays de Sancey-Belleherbe



ÉDITO DU PRÉSIDENT :

Si 2020 est l'année de l'installation d'un nouveau conseil communautaire avec ses 42 membres issus de nos 27 villages, c'est aussi une année qui aura été marquée par une pandémie mondiale avec de graves conséquences humaines, sociales et économiques.

Merci à toutes les personnes qui œuvrent tous les jours pour combattre cette crise sanitaire.

Voici donc le premier bulletin de la Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe, chaque vice-président a bien pris sa feuille de route afin d'y défendre des projets structurants dans l'intérêt de tous.

Je voudrais féliciter tous les nouveaux représentants de nos collectivités mais aussi remercier tous les élus qui ont tourné la page d'un mandat électoral. Notre Communauté de Communes, qui fait partie du PETR du Doubs Central, est le seul territoire où la population est en augmentation, preuve que le milieu rural attire encore grâce au bien-être de notre secteur, à ses multiples services, à un milieu associatif riche et à un tissu économique dynamique.

Une nouvelle équipe est en place. Elle travaille sur différentes compétences, différents projets, à découvrir à travers ce nouveau bulletin.

Je voudrais souhaiter à tous les élus de notre Communauté de Communes un mandat fédérateur au service de toute la population.

Enfin, je tiens à vous souhaiter mes meilleurs vœux pour 2021, que cette année soit pleine de réussite et d'espérance pour tous vos projets à venir

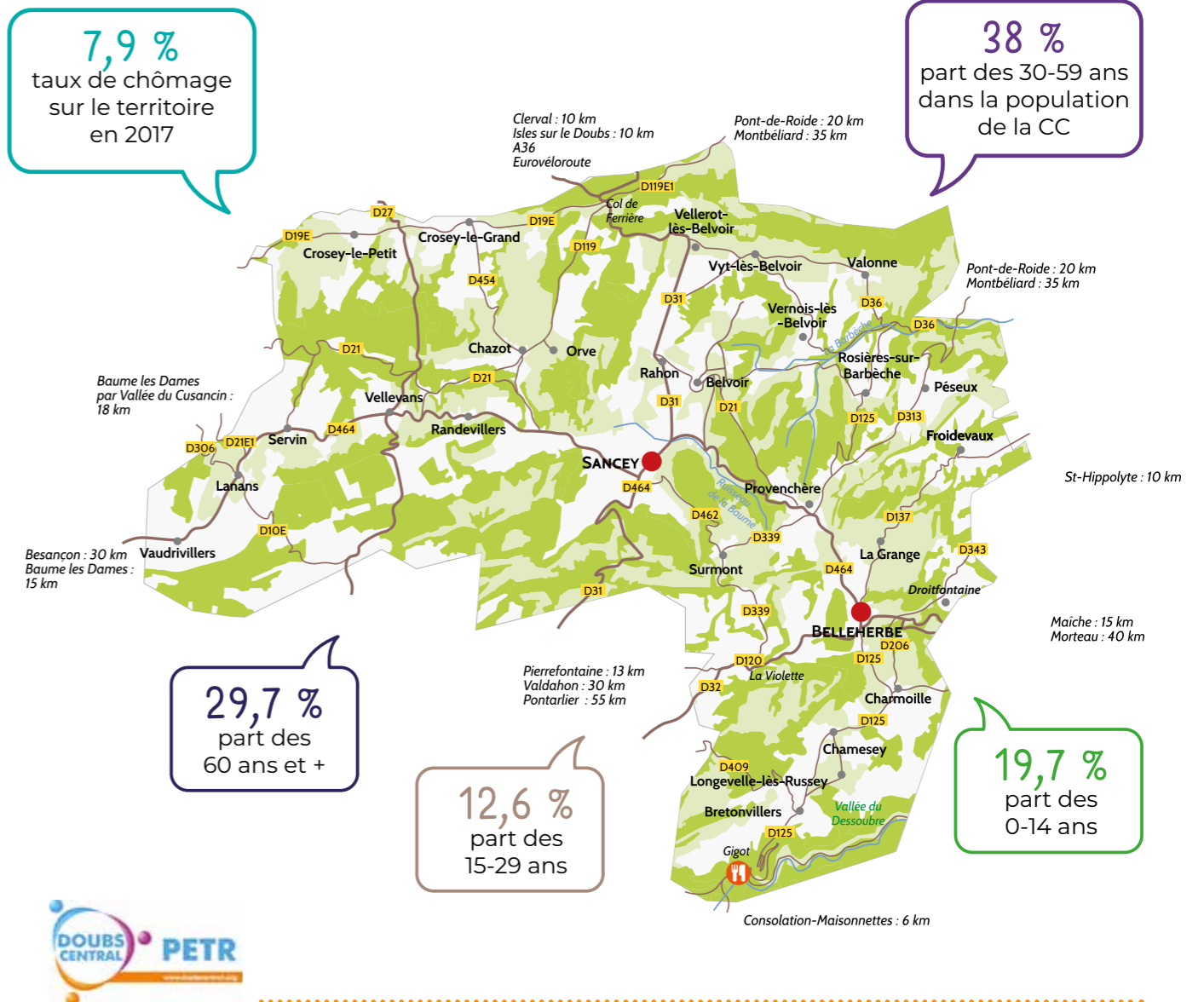
Christian Brand

La Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe, qu'est-ce que c'est ?

En 2017, la loi rend obligatoire le regroupement des intercommunalités pour atteindre 5000 habitants. La Communauté de Communes du Pays de Sancey Belleherbe naît de la fusion de l'ex CC du Vallon de Sancey et d'une partie de l'ex CC Entre Dessoubre et Barbèche, ainsi que du rattachement de la commune de Froidevaux.

La CCPSB, c'est 27 communes pour 5630 habitants en 2020. Selon sa taille, chaque commune est représentée par un nombre déterminé de délégués au conseil communautaire.

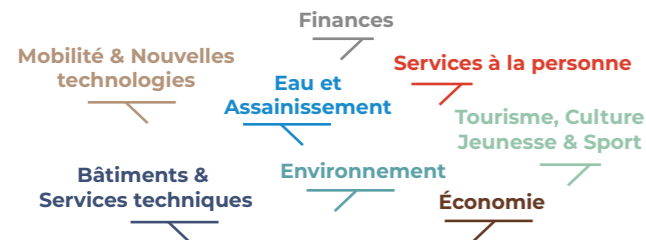
COMMUNE	NOMBRE D'HABITANTS	NOMBRE D'ÉLUS AU CC
Belleherbe	636	4
Belvoir	111	1
Bretonvillers	276	2
Chamesey	139	1
Charmoille	335	2
Chazot	121	1
Crosey-le-Grand	157	1
Crosey-le-Petit	138	1
Froidevaux	76	1
La Grange	97	1
Lanans	173	1
Longeville Lès Russey	46	1
Orve	63	1
Péseux	128	1
Provenchère	138	1
Rahon	126	1
Randevillers	124	1
Rosières sur Barbèche	126	1
Sancey	1 359	10
Servin	211	1
Surmont	124	1
Valonne	247	2
Vaudrivillers	91	1
Vellerot-les-Belvoir	96	1
Vellevans	240	1
Vernois-les-Belvoir	61	1
Vyt-les-Belvoir	191	1
TOTAL	5630	42



PETR du DOUBS CENTRAL

- Composé des Communautés de Communes du Doubs Baumoï, des Deux Vallées Vertes et de la CCPSB.
- Budget réel de fonctionnement : 700 000€
- Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Doubs Central est une structure supra-communautaire qui permet à nos Communautés de communes de mieux travailler ensemble, de mutualiser financements et compétences sur des sujets comme l'aménagement du territoire, l'établissement d'un SCOT (plan d'urbanisme à l'échelle du Doubs Central), ou l'accompagnement sur les mobilités (TADOU). De plus il offre des services d'ingénierie spécialisés dans la recherche de financements pour les projets stratégiques et la transition énergétique.



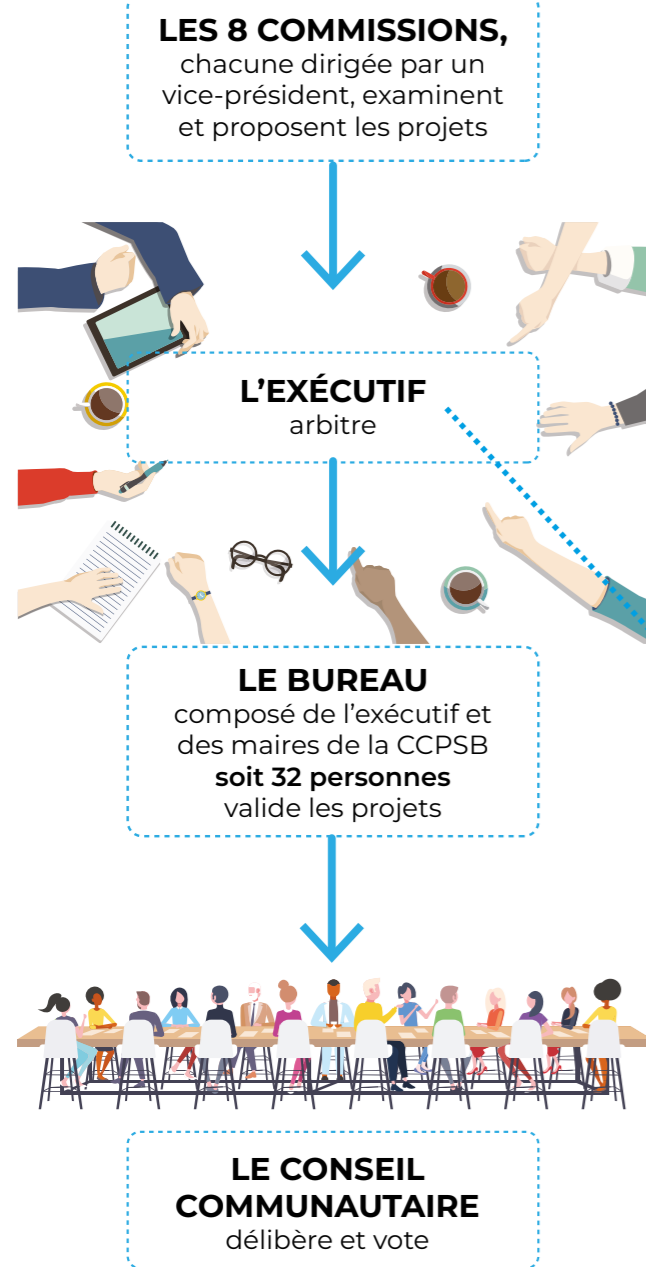


Les instances et les compétences de la CCPSB :

Une Communauté de Communes, comment cela fonctionne ?

Le conseil communautaire a un rôle similaire à celui d'un conseil municipal. Composé de délégués issus des conseils municipaux des communes membres, **il vote les orientations et les projets communautaires.**

La CCPSB est dirigée par 1 exécutif, composé du président, assisté par 8 vice-présidents, chacun en charge d'une commission. Chaque commission est constituée de conseillers communautaires et/ou municipaux.



- **Président** C. Brand
- **1^{er} Vice-Président Services à la personne** : C. Schelle
- **2^e Vice-Président Économie** : F. Cartier
- **3^e Vice-Président Bâtiments et services techniques** : C. Vieillard
- **4^e Vice-Président Environnement** : B. Cirésa
- **5^e Vice-Président Eau et Assainissement** : C. Hérard
- **6^e Vice-Président Tourisme, Culture, Jeunesse et sport** : R. Douriaux
- **7^e Vice-Président Mobilité et Nouvelles technologies** : Y. Brand
- **8^e Vice-Président Finances** : D. Perdrix
- **Conseiller Communautaire Délégué aux Projets structurants et à la Communication** : J.-Ch. Poux
- **Membre de droit** : P. Franchini

Le personnel de la CCPSB

Direction		Marie-Françoise BARRAND Directrice générale des services	Tourisme		Jules QUENTIN Tourisme, Culture et Communication	Service déchèterie		Claudine ANGUENOT Responsable de la déchèterie à Crosey-le-Grand
RH Comptabilité		Rachel HUOT-MARCHAND <i>(également secrétaire comptable du syndicat d'eau de Froidefontaine).</i>	Secrétaires de mairie payées par la CCPSB (en partie ou totalement)		Christine PIRANDA Crosey-le-Grand, Crosey-le-Petit, Belvoir, Rahon, Lanans	Services techniques		Claude BOURDONNÉ Gardien de la déchetterie, à Vellerot-lès-Belvoir
Service à la population / Espace France Services		Bénédicte GAUTHIER Responsable du service à la population / Responsable du service déchets	Secrétaires de mairie payées par la CCPSB (en partie ou totalement)		Amélie GUENAT Vaudrivillers, Servin	Services techniques		Denis VERNIER <i>(également agent pour les communes de Bretonvillers, Chamesey, Froidevaux, Longeville lès Russey, Peseux, Vernois lès Belvoir et Provenchère).</i>
Service à la population / Espace France Services		Alexandra VANLANDE Agent Espace France Services	Secrétaires de mairie payées par la CCPSB (en partie ou totalement)		Sandrine MAILLARD Vyt-lès-Belvoir, Chazot, Orve	Services techniques		Eric GROSJEAN <i>(également agent pour les communes de Belvoir, Rahon et Vellerot lès Belvoir).</i>
Service à la population / Espace France Services		Céline BIGUENET Agent d'accueil Espace France Services <i>(également secrétaire à la mairie de Sancey)</i>	Secrétaires de mairie payées par la CCPSB (en partie ou totalement)		Agathe MICHEL Surmont, Vellevans, Randevillers	Services techniques		Sylvain GROSSOT <i>(également agent pour les communes de Chazot, Orve et Vellevans).</i>
Service à la population / Espace France Services		Jeanne-Antide DARTEVELLE Agent postal à Belleherbe Agent d'accueil Espace France Services <i>(également secrétaire à la mairie de Sancey)</i>	Secrétaires de mairie payées par la CCPSB (en partie ou totalement)		Lydia RIES Valonne	Agents d'entretien		Sandra MAGNIN Maison des services de Sancey et Gymnase
Service à la population / Espace France Services		Jessica DEVAUX Poste intercommunale de Belleherbe	Agence postale	Agents d'entretien		Agents d'entretien	Bruno PELISSARD Maison des services et médicale de Belleherbe	



Les compétences de la CCPSB



Les réalisations

- Bâtiment Relais de Sancey
- PICOTI de Charmoille
- ZA de Vellerot-lès-Belvoir
- Maison des Services de Sancey
- Maison des Services et Médicale et Poste intercommunale de Belleherbe
- Sites éoliens du Lomont
- Installation de l'ADSL à Servin, Crosey-le-Petit et Bretonvillers
- Financement de l'école de musique intercommunale
- Subvention au cinéma de Charmoille



COMMISSION SERVICES À LA PERSONNE

1^{er} VICE PRÉSIDENT :
CHARLES SCHELLE
(Maire de Provenchère)

- Espace France Services
- Multi-accueil
- Lutte contre la désertification médicale
- Politique de l'habitat et cadre de vie (OPAH)



CRÈCHE MULTI-ACCUEIL, UN PROJET POUR NOS PETITS

BUDGET : 650.000 €

Programme subventionné à près de 75 % par l'État, le Département, la CAF, et des co-financeurs en lien avec les économies d'énergie (SYDED, Effilogis, C2E).

Après un premier multi-accueil ouvert à Charmoille, **la CCPSB a souhaité investir dans une seconde structure cette fois-ci sur le vallon.** La crèche de Sancey pourra accueillir dans un premier temps 12 enfants de 2 mois et demi à 6 ans, avec extension possible à 18.

Située à proximité du périscolaire, elle partage avec ce dernier plusieurs salles (*stockage, archives, salle du personnel...*) ainsi que les extérieurs (*préau, cour, aire de jeux, jardin et espaces verts*).

Cette mutualisation permet ainsi de réduire les coûts d'investissement et de fonctionnement. Bâtiment à énergie positive, le multi-accueil produira plus d'énergie (*grâce aux panneaux photovoltaïques situés sur le toit*) qu'il n'en consommera.

Géré par Familles Rurales **il accueille les enfants de 7h15 à 18h45 tous les jours du lundi au vendredi, 47 semaines par an.**



Crèche de Sancey : 09 82 23 29 46
sma.sancey@famillesrurales.org

Les fiches d'inscriptions sont disponibles sur le site de la CCPSB :
www.payssancey-belleherbe.fr/vivre-ici.html

Pourquoi la CC ne s'occupe pas des écoles si elle s'occupe déjà des crèches ?

C'est une compétence que n'a pas prise la CCPSB. Les écoles sont à la charge des communes, qui souvent se regroupent afin de partager les coûts et de proposer une école de proximité aux habitants.





LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC DE SANCEY-BELLEHERBE

OBTIENT LE LABEL
FRANCE SERVICES !

Avec ce label, la CCPSB organise son territoire et structure l'offre de services au plus près des habitants, s'appuyant sur ses bourgs-centre pour plus de proximité et de réactivité. Une montée en gamme incontournable à l'heure où les services publics désertent les territoires ruraux.

Après plusieurs mois de travail, un réaménagement des locaux, le recrutement des agents, l'accord des 9 partenaires... La Maison des Services de Sancey-Belleherbe est labellisée France Services, mais qu'est-ce que cela signifie ?

L'espace France Services de Sancey-Belleherbe, vous permet d'accéder en un seul lieu, près de chez vous à Sancey ou à Belleherbe, à un accompagnement administratif et numérique personnalisé sur toutes les thématiques de la vie quotidienne.



France Services c'est surtout la présence physique d'**Alexandra, Céline et Jeanne-Antide** formées et à l'écoute pour vous accompagner dans toutes vos démarches auprès du **ministère de l'intérieur** : aide au renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire, de la carte grise, des **finances publiques** : déclaration des revenus, prélèvement à la source..., **de la justice** : accompagnement à l'accès au droit, **de l'assurance maladie** : demande carte vitale..., **de l'assurance retraite** : constitution de dossier, mise en relation..., **des allocations familiales** : aides au logement, prime d'activité..., **de Pôle Emploi** : actualisation, accompagnement dans la recherche d'un emploi, **de la Mutualité Sociale Agricole, de la Poste.**

COMMISSION ÉCONOMIE



L'ancienne école maternelle de Sancey sera transformée en bureaux

COWORKING TIERS LIEU :
UN PROJET VISIONNAIRE ET
PRÉCURSEUR POUR NOS ACTIFS

Avec l'arrivée de la fibre et l'augmentation de la demande de télétravail, les élus ont choisi de lancer il y a maintenant plus d'un an, **un projet de coworking sur notre secteur.**

Ainsi, l'ancienne école maternelle de Sancey sera **transformée en bureaux qui seront mis à la disposition des particuliers, des associations** et bien sûr des entreprises pour une heure, un jour, une semaine, voire plus, sur réservations régulières ou occasionnelles.

Ces bureaux en espace partagé permettront à nos habitants de travailler dans **un espace agréable calme et à proximité de leur domicile sans se rendre au bureau.** La pandémie de COVID que nous traversons a mis un éclairage particulier sur ce sujet avec la promotion du télétravail.

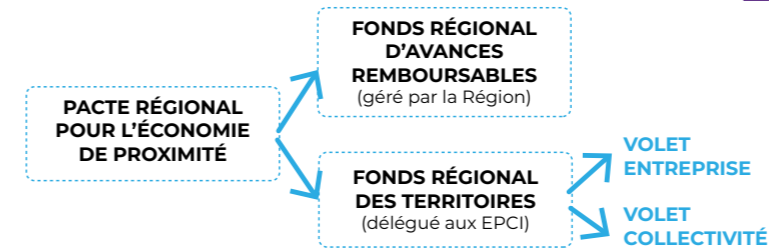
BUDGET : 250 000 €

Programme subventionné à près de 80 % par l'État, la Région, le Département, et des co-financiers en lien avec les économies d'énergie (SYDED et C2E).



LE FONDS RÉGIONAL DES TERRITOIRES,
UNE ACTION POUR NOS
ENTREPRISES

Schéma présentant le fonctionnement du pacte régional pour l'économie de proximité



En cette période de crise sanitaire et pour venir en aide aux Très Petites Entreprises (TPE), la CCPSB a établi un partenariat avec la Région Bourgogne Franche-Comté pour relancer l'économie locale.

“ Comment s'assurer que cette opération réinjectera de l'argent dans l'économie locale de proximité ? ”

• Grâce au fonds d'avances remboursables

qui permettra de recevoir un prêt allant jusqu'à 15 000 € afin de soutenir sa trésorerie, avec un différé de paiement pouvant aller jusqu'à 2 ans. Renseignements auprès de : contact@ardeabfc.fr ou en téléchargeant le formulaire sur la page <http://www.initiative-bourgognefranche-comte.fr/farct-inscription.html>

• Grâce à l'opération chèque-cadeau !

Chaque habitant de la CCPSB pourra se rendre sur la plateforme de vente de bons d'achat : <https://www.beegift.fr>

Sur cette plateforme, il peut acheter un **chèque-cadeau, utilisable chez tous les commerçants et artisans de la CCPSB inscrits.**

Ce chèque-cadeau peut être utilisé chez plusieurs artisans et commerçants différents, dans la limite du montant restant sur le chèque cadeau.

Comment cela fonctionne ?

J'achète un chèque-cadeau de ...	La CC ajoute ...	Je possède un chèque-cadeau d'une valeur totale de ...
10 €	+ 5 €	= 15 €
20 €	+ 10 €	= 30 €
30 €	+ 15 €	= 45 €
40 €	+ 20 €	= 60 €
50 €	+ 20 €	= 70 €

(valeur max. donnée par la CCPSB)

• Grâce au volet investissement !

Ce volet doit permettre aux TPE qui souhaitent réaliser des **investissements immobilisables de recevoir une aide sous la forme d'une subvention** pouvant aller jusqu'à 2000 €.

Les dossiers sont disponibles auprès de la CCPSB.

A vos côtés pour soutenir l'économie locale !
Pour toutes questions, interrogations concernant ces dispositifs contactez :

contactez : M.F BARRAND, soit par mail : marie.barrand@payssancey-belleherbe.fr soit par téléphone : 03 81 86 87 62.

Pourquoi la Communauté de Communes n'intervient pas sur les permis de construire ?

C'est une compétence communale. Les services déconcentrés de l'État instruisent le dossier et le Maire valide.



Cette opération débute le **15 décembre**. Cette action existe également grâce au partenariat du Crédit Agricole de Sancey qui participe à cette opération.



COMMISSION BÂTIMENTS
ET SERVICES TECHNIQUES

3^e VICE PRÉSIDENT :
CHRISTIAN VIEILLARD
(Conseiller municipal
de Belleherbe)

● **Gestion et entretien**

- des maisons des services de Sancey et de Belleherbe
- des multi-accueils et des gendarmeries
- du complexe gymnase-plateau multisports, du stade intercommunal de Sancey ainsi que des vestiaires
- du bâtiment relais
- des chemins de randonnée

● **Entretien des stades** communaux de Belleherbe et Bretonvillers

● **Gestion des services techniques** (personnel et matériel)

Il y a un problème avec le toit de l'église, pourquoi la Communauté de Communes n'agit pas ?

Depuis 1905 et la Loi de Séparation des Églises et de l'État, nos églises sont propriétés des communes qui en ont la charge et l'entretien. Les Paroisses, quant à elles en assurent le fonctionnement.

LES COMMISSIONS
COMMISSION BÂTIMENTS ET SERVICES TECHNIQUES



Aménagement d'une zone ludique et sportive



MULTISPORT : UN PROJET POUR NOS COLLÈGIENS

BUDGET : 300.000 €

Programme subventionné à près de 80% par l'État, le Département, l'Agence Nationale du sport et la commune de Sancey grâce à l'AMI Centre Bourg.

Devant la dégradation du plateau d'évolution situé à côté du Collège Fertet, et face aux demandes répétées des enseignants, la CCPSB propriétaire du lieu a décidé de lancer un vaste programme de réhabilitation du site.

Les 5000 m² rénovés accueilleront désormais :

- Un city-stade et des pistes d'athlétisme
- Des ilots de fitness
- Une aire de jeux
- Équipement Handisport
- 2 terrains de pétanque
- Un espace détente
- Un parcours santé
- Quelques places de parking communes au site et au gymnase ; les 40 places et le local vélo de l'école du SIVOS de Sancey venant compléter la zone de stationnement.

Les travaux devraient être achevés pour l'été.



LES COMMISSIONS
COMMISSION ENVIRONNEMENT



COMMISSION
ENVIRONNEMENT

4^e VICE PRÉSIDENT :
BENOIT CIRESA
(Maire de Vaudrivillers)

- Collecte des **ordures ménagères et tri sélectif**
- **Déchetterie intercommunale & Décharge à gravats de Crosey-le-Grand**
- **Collecte des encombrants**
- Actions de **sensibilisation au tri** avec Préval
- **Projets éoliens**



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : LA CCPSB EN AVANCE GRÂCE AUX ÉOLIENNES

Le site éolien du Lomont fut, en 2008, le 1^{er} de Franche-Comté à voir le jour. **Composé de 10 éoliennes d'une puissance de 2MW réparties sur les communes de Vyt-lès-Belvoir et Valonne, il produit l'équivalent de la consommation en électricité de la ville de Montbéliard (hors agglomération) sur un an.**

5 nouvelles éoliennes sont installées en 2015 à Crosey le Grand puis 6 autres sur le site de Rahon/Vellerot en 2019. Ces 11 nouvelles éoliennes, plus grandes et plus puissantes, remplacent une centrale thermique à fuel, qui émettrait 24 600 t de CO₂, soit l'équivalent du CO₂ rejeté par 10 800 véhicules par an.

En outre, ces éoliennes rapportent chaque année 338 040 € par an à la CCPSB et 90 126 € aux communes hôtes (Vyt-lès-Belvoir, Valonne, Vellerot-lès-Belvoir, Crosey-le-Grand et Rahon) soit un total de 428 166 € pour nos collectivités locales.

En cas de dépôts sauvages dans une commune, pourquoi la CC n'intervient pas ?

Si la CC s'occupe de la gestion et de la collecte des ordures ménagères, c'est à la mairie d'intervenir dans cette situation dans le cadre du pouvoir de police du Maire. Ces actes sont inadmissibles et verbalisables (jusqu'à 1500 € d'amende).



L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI : BILAN

Depuis janvier 2020, tous les emballages en plastique se trient sur notre territoire. Cette extension des consignes de tri ne sera pourtant généralisée en France que d'ici 2022. Ces nouvelles consignes ont entraîné une augmentation de 8% des tonnages reçus au centre de tri, ce qui signifie qu'un habitant du territoire a trié en moyenne 4 kg de plus que l'année dernière.

Trier ces nouveaux emballages permet d'une part de réduire la consommation de matières premières (notamment le pétrole), mais aussi de créer des emplois (22 personnes travaillent désormais au centre de tri).

Attention tout de même aux erreurs de tri (10% des déchets ramassés sont des erreurs) : les masques chirurgicaux se jettent dans un sac fermé, puis dans le bac OM ; Le verre se jette dans les bacs à verre ; **N'imbriguez pas vos emballages ensemble, car ni les machines, ni les valoristes ne peuvent les séparer.**



COMMISSION TRANSFERT
EAU ET ASSAINISSEMENT

5° VICE PRÉSIDENT :
CHRISTIAN HERARD
(Conseiller municipal
de Charmoille)

- Étude du Transfert des compétences **eau et assainissement**.
- **Gestion des rivières : GEMAPI**



UN PROJET POUR L'AVENIR : ÉTUDE DE TRANSFERT EAU ET ASSAINISSEMENT

L'État prévoit le transfert des compétences eau et assainissement des communes vers les CC, au plus tard en 2026.

Afin de se préparer au mieux, la Communauté de Communes a lancé une étude en Décembre 2019 :

- État des lieux du réseau et des services existants.
- Réflexion sur les modalités et les services qui seront proposés une fois le transfert effectué.
- Stratégie de transfert des compétences.

La CC a souhaité travailler en partenariat étroit avec les communes sur cette question afin de trouver le calendrier le plus approprié et surtout les solutions les plus justes.

LES COMMISSIONS
**COMMISSION TRANSFERT EAU
ET ASSAINISSEMENT**

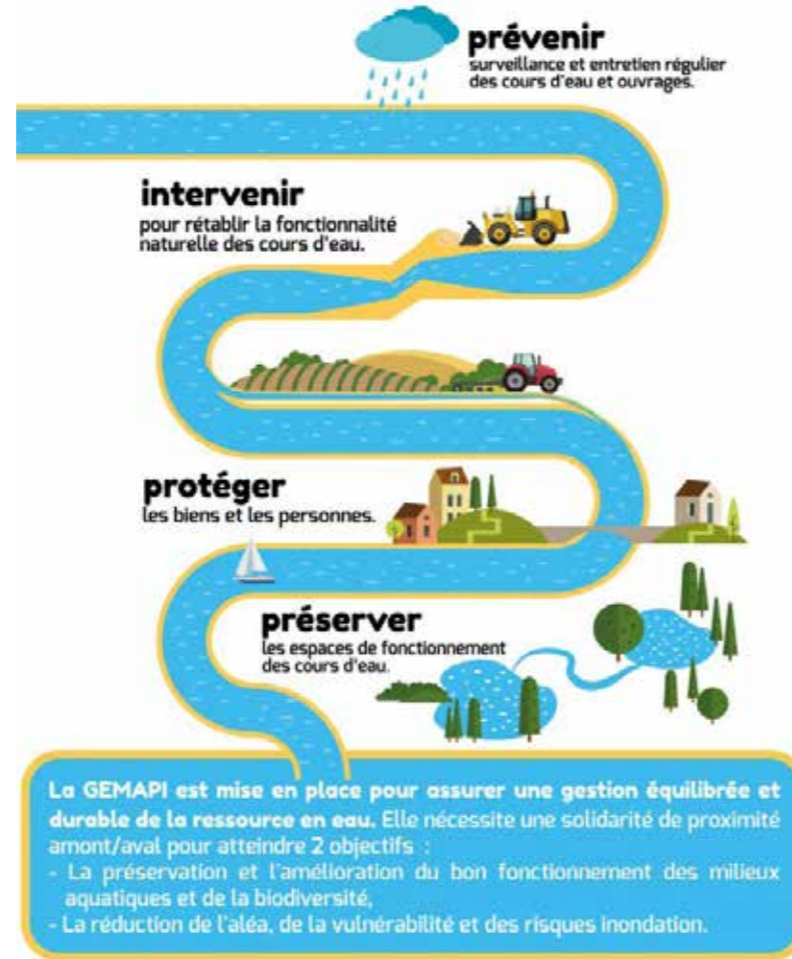


LA GEMAPI

**GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES
ET PRÉVENTION DES INONDATIONS**



La GEMAPI, un investissement pour l'eau !
Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations



En cas d'inondation, pourquoi la CC n'intervient pas ?

Si la Communauté de Communes s'occupe de la GEMAPI, la sécurité des habitants reste un pouvoir du Maire.



LES COMMISSIONS
**COMMISSION TOURISME,
CULTURE, SPORT & JEUNESSE**



COMMISSION TOURISME,
CULTURE, SPORT & JEUNESSE

6° VICE PRÉSIDENT :
ROLAND DOURIAUX
(Maire de Vellerot lès Belvoir)

- **Tourisme**
- **Culture**
- **Subventions aux associations**



PARC NATUREL RÉGIONAL DU PAYS HORLOGER

UN LABEL POUR NOTRE TERRITOIRE

Courant 2021, le 4^e Parc Naturel Régional (PNR) de Bourgogne Franche-Comté verra le jour sur le Pays Horloger. Le parc construit autour du Doubs et de ses affluents notamment le Dessoubre, englobe la plupart des communes du plateau de Belleherbe.

Un PNR, qu'est-ce que c'est ?

Un PNR, c'est un territoire qui possède un patrimoine naturel et culturel à la fois riche et spécifique... faune, flore, traditions agricoles et industrielles, culture...

Un PNR ? Quel intérêt ? Quelle conséquence ?

La création du Parc a pour objectif d'organiser une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueux de l'environnement du patrimoine, des spécificités, et de l'identité. C'est aussi une marque qui attire, qui aura une influence positive pour le tourisme, les commerces et la renommée de notre secteur. Enfin c'est également une source certaine d'aides publiques non négligeables.

Une particularité ? Parc transfrontalier, il englobe des territoires français comme suisses de chaque côté de la frontière.

Il n'y a pas d'office du tourisme sur le territoire, alors comment sont diffusées les informations touristiques ?

Il existe un bureau d'information touristique à la maison des services de Sancey qui prépare la saison, collecte les informations et les transmet auprès des autres offices de tourisme du département, notamment ceux de L'Isle-sur-le-Doubs, Maiche, St Hippolyte, Baume-les-Dames et Rougemont.



TOURISME ET CULTURE

Chaque année, la CCPSB, en lien avec l'association Entre Dessoubre et Lomont, organise et coordonne de nombreuses activités durant la saison estivale (visite du village de Belvoir, visite de fruitières, chasses au trésor, visite de la Basilique Ste Jeanne Antide, ...).

Cette année, la crise sanitaire a fortement impacté la saison estivale et a entraîné l'annulation du marché de Belvoir. La CC a décidé de prendre le relais en créant **un mini-marché** des producteurs, soutenant ainsi ces derniers, les associations ainsi que les musiciens prévus, en les accueillant gratuitement.

En octobre, dans le cadre d'un programme financé en majorité par le département, la compagnie Teraluna a proposé deux spectacles ainsi que des ateliers de médiations et d'animations auprès d'associations et de collégiens du territoire.



Marché estival de Sancey



COMMISSION MOBILITÉ ET
NOUVELLES TECHNOLOGIES

7^e VICE PRÉSIDENT :
YVES BRAND
(1^{er} Adjoint de Sancey)

- SMIX Très Haut Débit (La Fibre)
- Mobilité
- Couverture en matière de téléphonie mobile



**LA FIBRE,
UN PROJET
POUR TOUT
LE TERRITOIRE**

**FINI LES LENTEURS SUR INTERNET !
LA CCPSB DEVIENT LA PREMIÈRE CC
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
ENTIÈREMENT FIBRÉE**



En 2010, voyant les opérateurs nationaux se désintéresser de la campagne, le département du Doubs lance avec le concours des Communautés de Communes un plan numérique ambitieux : créer un réseau public de fibre optique sur la totalité du territoire d'ici 2022. Financé par le Département (30M€ sur 10 ans) et les CC (**le Pays de Sancey-Belleherbe contribue à hauteur de 10€ par habitant et par an pendant 15 ans, soit près de 850.000 €**), le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit (SMIX THD) va alors mettre en place et gérer le réseau qui sera ensuite utilisé par les opérateurs.

Bientôt, la CCPSB sera la première Communauté de Communes entièrement (plus de 90 % des habitations) éligible à la fibre de Bourgogne Franche-Comté.



Chaque foyer peut, s'il le souhaite, demander son raccordement. Une dizaine de fournisseurs d'accès grand public proposent des abonnements à la fibre que vous pouvez retrouver ici : www.doubs-thd.fr.

- Pour réserver un voyage, il suffit de contacter le standard dédié, **du lundi au vendredi, de 8h à 11h au 03 81 84 79 35** ou de se connecter à l'espace usager : https://xefront.simpliciti.fr/125_TADOU/

Trajet	Tarifs du TADOU			
	Réservation à + de 4 jours	Réservation à - de 4 jours	Réservation par internet	Forfait "flexibilité"
jusqu'à 10 km	4,50 €	8,00 €	4,50 €	3,00 €
entre 11 et 25 km	6,00 €	12,00 €	6,00 €	
entre 26 et 35 km	8,50 €	17,00 €	8,50 €	
à partir de 36 km	12,00 €	24,00 €	12,00 €	



LE TADOU

Tadou, **service de transport à la demande**, permet aux usagers de se déplacer du lundi au samedi de 6h à 20h15 (*sauf jours fériés*) sur le Doubs Central mais aussi de rejoindre l'agglomération de Besançon.

Pour profiter de ce service, vous devez :

- Habiter dans le Doubs Central.
- Réserver au moins la veille du départ avant 11h.



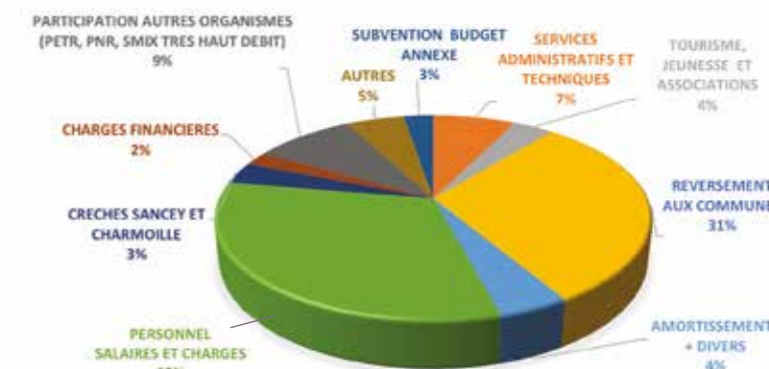
COMMISSION FINANCES
8^e VICE PRÉSIDENT :
DOMINIQUE PERDRIX
(Maire de Lanans)

- Finances
- Budgets

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CA 2019 : 1 468 105, 81 €

Si environ 10 % du budget est dédié aux syndicats supra-communautaires (SMIX PETR ...), près de 30 % est reversé à l'échelon municipal. Il s'agit là des taxes collectées par la CC et reversées aux communes. Enfin les charges de personnel incluent le financement par la CC des services comptabilité ou techniques de certaines communes. La CC déduisant ces sommes des taxes à reverser.



BUDGET GÉNÉRAL

Le budget inter-communal se décompose en un budget général et trois budgets annexes (*ordures ménagères, maison des services et médicales de Belleherbe et développement économique*).

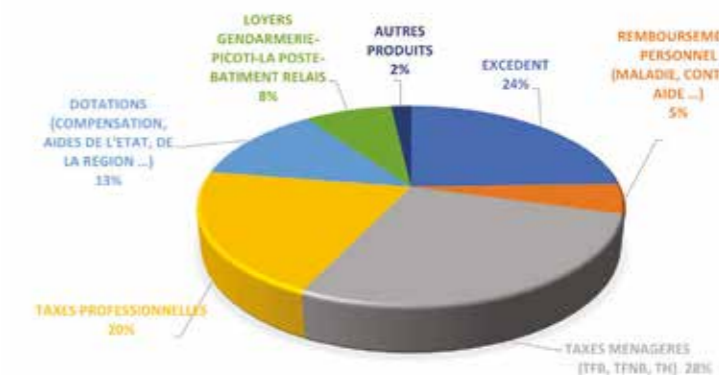
Chaque budget se divise en deux sections (*fonctionnement et investissement*), elle-même disposant d'une partie dépenses et d'une partie recettes.

La Communauté de Communes a l'obligation de présenter des budgets équilibrés, il est en effet interdit aux collectivités locales (à la différence de l'État) de voter et ou de réaliser des budgets présentant un déficit. Le compte administratif (CA) correspond au budget réalisé réellement sur l'année précédente et validé par les services de l'État.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CA 2019 : 2 201 434, 29 €

Les recettes sont issues, principalement, des taxes ménagères pesant sur les familles (28%), des taxes professionnelles prélevées sur les entreprises (20%) (*notamment éoliennes*) mais aussi des dotations de l'Etat issues de la solidarité nationale entre les territoires (13%). À noter enfin que 8% des recettes correspondent aux locations des bâtiments (*Gendarmeries Poste et Crèches*).

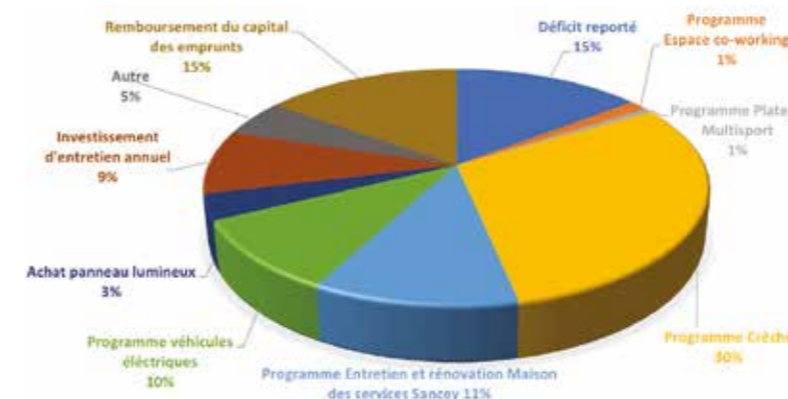


DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS

CA 2019 : 392 076,37 €

Certains investissements (*véhicules*), sont propres au budget 2019, d'autres (*entretien annuel*) sont récurrents. Enfin, les gros programmes sont menés sur plusieurs années (*multisport et coworking*).

Les recettes d'investissement ne sont pas présentées ici. En effet la plupart des projets ayant été lancés en 2019, les recettes ne seront visibles que sur le budget de 2020. Elles correspondent à l'autofinancement, aux emprunts souscrits et aux subventions versées par nos cofinanceurs, Europe, État, région, département et différents organismes publics ou para publics (*CAF, SYDED, ADEME etc.*). Il est à noter que la plupart des projets seront financés à hauteur de 70 à 80%.



**BUDGET ANNEXE DES
ORDURES MÉNAGÈRES :
FONCTIONNEMENT**

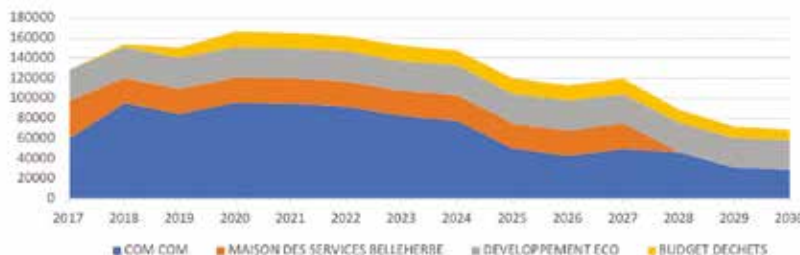
465 110,98 €

Financé à 90% par les redevances poubelles (456 000 €) et à hauteur de 85 000 € par Préval.

EMPRUNTS

Les emprunts contractés par la CC au titre des quatre budgets (*budget général, budget maison des services et médicale de Belleherbe, budget ZA de Vellerot et budget déchets*) conduisent chaque année à rembourser capital et intérêts.

À partir de 2025, les remboursements libèrent une somme non négligeable autorisant dès à présent le lancement des projets jugés structurants par les élus.



EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT = 194 000 €

La CC a pu "mettre de côté" 194 000 € sur l'exercice budgétaire 2019 ; cet excédent de fonctionnement annuel vient s'ajouter aux excédents précédents pour atteindre la somme de 538 732 €. **Cet argent permet aujourd'hui d'investir dans les programmes lancés récemment.**

RÉPERTOIRES DES SERVICES ET NUMÉROS UTILES

La CCPSB vous accueille à Sancey

14 bis rue de Lattre de Tassigny
03 81 86 87 62
contact@payssancey-belleherbe.fr
du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 (17h le Vendredi)

● **Espace France Services**
Du Lundi au Vendredi 9h-12h/14h-17h
07 68 59 77 29 ou 03 81 86 87 62
f.services.sanceybelleherbe@gmail.com

● **Infirmière de PMI**
Mardi 9h-11h30 sans RDV.
Visite à domicile sur RDV - 03 81 92 73 98

● **Mission Locale – Espace Jeunes de Baume-Les-Dames**
1^{er} Jeudi du mois sur RDV
03 81 84 09 08
carine.romanens@milobfc.fr

● **Assistante sociale**
Mardi matin sur RDV - 03 81 92 73 98

● **Relais Petite Enfance**
Mardi 15h-17h et Jeudi 9h-11h
07 66 34 62 83

● **Permanence Habitat – ADIL**
4^e Mercredi du mois de 9h à 12h sur RDV
03 81 61 92 41

● **Préval**
Jeudi de 9h à 17h - 06 35 15 08 34

● **Permanences Impôts (DGFIP)**
le Lundi de 9h à 12h sur RDV uniquement - 03 81 86 87 62

La CCPSB vous accueille à Belleherbe

1 Allée du Sapins
03 81 44 36 26
contact@payssancey-belleherbe.fr
Mardi et Jeudi Matin de 9h à 12h

● **Espace France Services**
Vendredi de 9h à 12h-14h à 17h
07 68 59 77 29 ou 03 81 86 87 62
f.services.sanceybelleherbe@gmail.com

● **Relais Petite Enfance**
Jeudi de 13h à 15h30
07 66 34 62 83

Les agences postales

● **Agence postale de Belleherbe**
1 Allée du Sapins 25380 Belleherbe
Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi 13h45-15h45 / Samedi 10h-12h

● **Agence postale de Vellevans**
24 Grande Rue 25340 Vellevans
Lundi et Mercredi 9h30-11 h30
Mardi, Jeudi et Vendredi 14h-16 h.

● **Relais Poste Sancey Décor**
23 rue du 7 sept. 1944 25430 Sancey
Mardi au Vendredi 8h15-12h15/14h- 19h
Samedi 8h15-12h15 / 14h-17h

● **Relais Poste Au Coinot d'Armelle**
2 route de Clerval 25430 Sancey
Lundi 8h30-12h/15h-18h30 / Mardi, Mercredi, Vendredi 8h-12h/14h-18h30 / Jeudi 8h-12h30 et Samedi 8h30-12h /14h-18h

Les autres services utiles

● **La Déchèterie** de Vellerot-lès-Belvoir
Sans RDV - Horaires d'hiver (du 01/10 au 31/03) : Lundi, Mercredi et Vendredi 14h-17h - Samedi 9h-12h/14h-17h
- Horaires d'été : Lundi, Mercredi et Vendredi 14h-18h - Samedi 9h-12h/14h-18h

● **Gendarmeries**
Brigade de Sancey
1 Rue sous les Chênes 25430 Sancey
Vendredi de 14h à 18h - 03 81 86 87 22
Brigade de Belleherbe
33 Grande Rue 25380 Belleherbe
Lundi de 8h à 12h - 03 81 44 32 17

Pour connaître les adresses et les horaires d'ouverture des bibliothèques de la Communauté de Communes, rendez-vous sur le site : <http://www.payssancey-belleherbe.fr>



Suite à de nombreuses questions, nous vous précisons que le Mag du Val est un journal privé, sans aucun lien avec la CCPSB.



Directeur de publication : Christian Brand - Crédits Photos : CCPSB, Adobe Stock - Mise en page : Aurélie Épenoy - Impression : Imprimerie Chopard
3000 exemplaires - Dépôt légal : décembre 2020